



- **Contre la loi “travail”**
- **Contre la loi Macron**
- **Contre la loi des patrons**

Le 12 septembre

Tous en grève

La CGT appelle à la grève le 12 septembre dans tout le pays.

La CGT Flins appellera elle aussi à la grève pour cette journée contre la loi “travail”.

La loi “travail” c’est une loi contre les travailleurs.

Il suffit d’entendre, ou tout simplement, de voir la tête du patron des patrons GATTAZ pour s’en rendre compte. Les patrons sont contents et ils disent à Macron « *Ne lâche rien !* »

Leur mot d’ordre :

- **Le démantèlement du Code du travail.**
- **Avoir les mains libres pour nous exploiter davantage.**

C’est aujourd’hui que le gouvernement doit annoncer le contenu des ordonnances. Mais, les grandes lignes de la loi “travail” sont déjà connues.

Les patrons, le gouvernement voudraient que les accords collectifs qui garantissent un minimum de protection pour tous les travailleurs, que nous soyons dans une grande ou petite entreprise, ne soient plus la règle.

Les horaires, les salaires, les contrats de travail pourraient être discutés, entreprise par entreprise, et les patrons pourraient faire ce qu’ils veulent.

- **Ils voudraient pouvoir nous licencier plus facilement et ainsi mettre fin au CDI.**
- **Ils voudraient que les indemnités soient plafonnées en cas de licenciement.**
- **Ils voudraient généraliser la précarité en augmentant le nombre de CDD.**

Voici quelques-unes des mesures que les patrons voudraient mettre en place.

Alors, nous aussi, nous devons avoir comme mot d’ordre « *On ne lâche rien contre les attaques des patrons* »

Le 12 septembre
c’est une première journée de grève.

C’est une première étape vers une mobilisation de tous les travailleurs pour faire reculer patronat et gouvernement.

Une intersyndicale doit avoir lieu mardi prochain à Flins pour définir des actions communes.

Compte-rendu du C.E. Extra du 30 août

Non aux suppressions de poste.

- La direction a décidé de baisser la cadence de l'équipe de nuit en Peinture et au Montage de 47 à 31 véhicules/heure à partir du 1^{er} octobre jusqu'à fin décembre.
- Elle a décidé également de supprimer 105 postes de travail. Ce qui veut dire 105 travailleurs en moins en équipe de nuit.

Nous sommes intervenus contre les suppressions d'emplois.

105 travailleurs cela correspond à 35 travailleurs par équipe sur les 3 équipes. Et dans une usine comme celle de Flins, cela ne poserait aucun problème à la direction de maintenir leurs emplois.

Prendre aux pauvres pour donner aux riches : Pas d'accord !

En quelques mois, le gouvernement a pris plusieurs mesures qui ont consisté à prendre dans les poches des travailleurs pour mieux servir les riches.

▪ Emplois aidés.

Le gouvernement vient de décider de réduire le nombre de « contrats aidés ». De 500 000, ils vont passer à 300 000. Conséquence : 200 000 travailleurs supplémentaires vont pointer à Pôle Emploi.

En prenant cette décision, le gouvernement pourrait encore plus la vie de ces travailleurs et de toute la population.

▪ Macron s'en prend aux retraités.

Pour se faire élire, il avait promis d'augmenter le pouvoir d'achat des travailleurs en baissant les cotisations salariales et pour compenser cette mesure une hausse de la CSG.

Du coup, tous les retraités gagnant plus de 1.200 € vont payer plus de CSG dès janvier 2018. Quant à la baisse de cotisation, elle se fera peut-être... mais pas avant 2019 !

▪ APL (Aide Personnalisée au Logement)

Cet été, le gouvernement a décidé de baisser les APL de 5 € par mois. Ils disent que ce n'est pas beaucoup, sauf que c'est aux plus pauvres qu'ils vont les prendre. C'est vraiment significatif de toute la politique des gouvernants : prendre à ceux qui en ont le moins pour donner aux riches !

Il va falloir inverser tout ça !

Frais de maquillage de Macron. On vient d'apprendre que la facture de maquillage de Macron s'est élevée à 26 000 euro pour 3 mois !!! Il faut dire que les maquilleurs font un travail extraordinaire !

AVANT

APRES



Rentrée scolaire

Vous avez droit à un crédit de 10 heures par an. C'est la rentrée et à cette occasion, vous pouvez bénéficier d'une franchise liée à l'éducation des enfants de 10 heures par an qui peuvent être prises par heure et tout au long de l'année. Certains responsables demandent des documents farfelus. **Seule une attestation de l'employeur de votre conjoint(e) suffit.** Vous n'avez pas à fournir d'autres documents.